



Infiltrations d'eau dans un appartement

Par **manilano**y, le **12/08/2012** à **20:44**

Bonjour,

Je suis locataire depuis 3 ans d'un appartement , subissant des infiltrations d'eau depuis les premiers mois sur le mur du séjour. Les infiltrations sont très importantes, atteignent les prises de courant, ont considérablement dégradé la tapisserie. Plusieurs expertises ont été faites mais la situation n'avance pas. J'ai a plusieurs reprise contacté l'agence pour éventuellement percevoir des dédommagements ou réductions de loyer en vain. J'ai a ce jour remis mon préavis de fin de bail et tenté de réduire la duré de celui ci, ma demande a été refusée. J'aimerais connaitre mes droits.

Merci pour vos réponses.

Cordialement.

Par **chris_idv**, le **12/08/2012** à **21:59**

Bonjour,

Votre seul interlocuteur en qualité de locataire est le bailleur, ou son représentant (l'agence immobilière).

Rien n'oblige le bailleur à vous accorder des conditions de fin de bail dérogatoires par rapport à l'engagement contractuel.

Cordialement,

Par **Michel**, le **12/08/2012** à **22:39**

Bonjour,

Vous pouvez contacter l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) de votre département qui pourra vous conseiller au mieux.